



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Absents : 0

Date de la convocation : 10 juillet 2020

**PRÉSENTS** : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Kévin, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, PIAULET Christine, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, Jean-François POISSON

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN  
CHAPUT Sabrina représentée par V BEUGIN  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

**ABSENTS** : /

**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN

### DELIBÉRATION N° 95

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

**Considérant** qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

**Considérant** que pour une commune de 6 031 habitants (population au 1er janvier 2020) , outre le Président, la commission d'appel d'offres est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ,

**Considérant** que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Considérant** le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Dominique CHALLOT  
M. Thierry DESIRE  
M. Jean-Romuald MINEREAU  
Mme Caroline DELPHIN  
Mme Christine PIAULET

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Valérie DESIRE  
Mme Tetyana DUFFAULT  
M Philippe BEUNEL  
Mme Yvette MUSCAT  
M Bruno MASSONNEAU

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Christian MICHAUD le Maire ,

Membres titulaires :

**M. Dominique CHALLOT**  
**M. Thierry DESIRE**  
**M. Jean-Romuald MINEREAU**  
**Mme Caroline DELPHIN**  
**Mme Christine PIAULET**

Membres suppléants :

**Mme Valérie DESIRE**  
**Mme Tetyana DUFFAULT**  
**M Philippe BEUNEL**  
**Mme Yvette MUSCAT**  
**M Bruno MASSONNEAU**

VOTE

UNANIMITE

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

